

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2903

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

-----

### ARTICLE 73 QUINQUIES

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« établissement public »,

le mot :

« groupement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.